

L'hon. M. REID: Si ce montant ne suffit pas pour compléter les travaux, nous pourrions peut-être tirer sur le crédit général pour combler le déficit. Le ministère ne peut rien dépenser sans avoir l'assurance de l'ingénieur que les travaux seront permanents.

M. McKENZIE: Le plan original est au ministère et si la construction se fait suivant ce plan, le résultat pourrait être bon.

Jones Harbour.—Réparations au quai du brise-lames, \$1,000.

L'hon. M. REID: Ce crédit est demandé par l'ingénieur local Lock pour faire des réparations urgentes et nécessaires à cet endroit où le commerce maritime a beaucoup augmenté.

L'Ardoise. — Réparations au brise-lames, \$2,600.

L'hon. M. REID: Ce crédit est demandé par M. Bernasconi pour refaire certaines sérieuses ruptures causées par les tempêtes de vent.

M. KYTE: A quelle date ce rapport a-t-il été fait?

L'hon. M. REID: En juin 1917.

M. KYTE: Il s'agit encore de travaux qui ne peuvent se faire cette année et cet endroit est un des plus exposés de la côte sud du Cap-Breton et pour être efficace tous les travaux doivent y être exécutés au commencement de la saison.

L'hon. M. REID: On peut utiliser ce crédit même vers la fin d'avril; le travail pourra donc s'exécuter au printemps.

Lingan.—Réparations aux travaux de protection de la grève, \$650.

L'hon. M. REID: Ce crédit est demandé par l'ingénieur régional pour faire des réparations urgentes et relever les travaux de protection de la grève jusqu'à la hauteur requise pour donner aux travaux un caractère de permanence.

M. CARROLL: J'ai remarqué l'été dernier qu'une grande partie de ces fascines ont été ou enlevées par l'eau ou enterrées dans le sable. Ces fascines ont été utiles à cet endroit, comme des travaux du même genre l'avaient été ailleurs. Ces \$650, si le crédit suffit auront pour effet de garder le chemin intact.

Malagash.—Réparations au quai, \$1,000.

L'hon. M. REID: Lorsque la glace s'est brisée au printemps, il s'est produit des tempêtes sérieuses et le quai de Malagash a subi des dommages considérables. Ce crédit est destiné à faire les réparations nécessaires.

[M. McKenzie.]

M. CARROLL: Les pêcheurs de New-Waterford ont-ils adressé des requêtes au ministère des Travaux publics, insistant sur la nécessité de leur donner quelque protection qui leur permette de pêcher à cet endroit?

L'hon. M. RIED: Je vais prendre la chose en note et j'écrirai à l'honorable député pour lui donner les explications qu'il demande.

M. CARROLL: J'ai reçu d'un ou deux pêcheurs des lettres au sujet de cette affaire et j'ai répondu que j'attirerais l'attention du Gouvernement lors de la discussion du budget.

Je crois que le département a envoyé un homme sur les lieux; j'ignore la nature du rapport qu'il a fait sur la possibilité d'établir une sorte de petit port pour les pêcheurs. J'aimerais que le ministre étudiat un peu la question des travaux de réparations à la Baie-de-l'Est. S'il peut prendre quelque argent du crédit général destiné aux ports et aux rivières, au dragage et le reste, dans la Nouvelle-Ecosse, je lui demanderais d'arrêter les moyens nécessaires pour réparer ce quai. A cet endroit, un steamer fait le service deux fois par semaine, mais il est presque impossible de débarquer quoi que ce soit au quai de la Baie-de-l'Est. Je conseillerais que le département obtint de M. Bernasconi de faire un rapport sur la question. Des petits bateaux y débarquent certains articles, mais ce travail prend beaucoup de temps, et les steamers n'ont que peu de temps à leur disposition pour faire le voyage.

L'hon. M. REID: J'ai demandé au sous-ministre de lire le hansard, demain, et de prendre note de ce que l'honorable député a dit.

Margaree Harbour.—Réparations et améliorations, \$18,300.

M. CHRISHOLM: Je suis désireux d'obtenir un peu plus de renseignement sur ce crédit. Le ministre aura-t-il l'obligeance de m'indiquer comment on va dépenser ces \$18,300?

L'hon. M. REID: On a besoin de ce montant de \$18,300 pour faire les réparations suivantes, à Margaree Harbour: (a) construction d'un épi et d'un caisson, \$7,500; (b) réparation et renforcement du brise-lames, \$4,800; (c) dragage du chenal et de l'entrée, \$6,000; total, \$18,300. L'épi, en encoffrement, aura une largeur de 15 pieds au sommet et se prolongera jusqu'à 550 pieds dans la direction de l'extrémité extérieure du brise-lames, avec caisson dont la partie inférieure en bois créosoté de 30 par 30 pieds,